

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 2 octobre 2017
Séance du 7 septembre 2017

24 Associations culturelles – subventions de fonctionnement et sur projet

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. LELONG

Pouvoir à :

Mme FAZAL

Mme SAVAS

Pouvoir à :

M. ATAKAYA

M. BOULHAMANE

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

- Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Subvention de fonctionnement

> ASSOCIATION L'ART M'ATTEND

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 300,00 €.

Subventions sur projets

> ASSOCIATION JOHN'S COMPAGNIE

L'association organise le 4 novembre 2017 une manifestation Art Urbain « 60 sans contest » à la Maison Creilloise des Associations. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 300,00 €.

> ASSOCIATION DES FAMILLES MALIENNES DE L'OISE

L'association a organisé une journée culturelle sur le Mali le 23 septembre 2017 à la Faïencerie-théâtre de Creil afin de faire connaître l'histoire et la culture de ce pays. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 750,00 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,
 Vu les crédits inscrits sur le budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 7 septembre 2017,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention sur projet
L'ART M'ATTEND	300,00 €	-
JOHN'S COMPAGNIE	-	300,00 €
FAMILLES MALIENNES DE L'OISE	-	750,00 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte n°33/6574/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..05.10.17
 et publication ou notification le ..05.10.17
 affiché le ..03.10.17
 CREIL, le ..05.10.2017


 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services Techniques
 Jacques VILMONT

